



URSI Resolution passed at the ROME GASS, August 2021

U.5. Membership dues

The URSI Council,
considering,

1. that the previous Council's decision specifies that Member dues shall be adjusted for inflation each year;
2. that annual inflation in many Member Committees has been in the range of 1% to 3% over the past triennium;

resolves

that URSI shall increase the membership dues by 1% per annum.

U.5. Cotisations des membres

Le Conseil de l'URSI,
considérant,

1. que la précédente décision du Conseil précise que les cotisations des membres doivent être réévaluées chaque année pour la prise en compte de l'inflation
2. que l'inflation annuelle, pour une majorité de pays membres a été de l'ordre de 1% à 3% au cours de la dernière période triennale;

décide

que l'URSI augmentera les cotisations de 1% par an.